



## **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du lundi 22 mars 2021**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 22 du mois de mars, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'espace de loisirs des Bassauges, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

### **Présents :**

Mmes et MM. BERTRAND Béatrice ; NAUDIN Thierry ; PRATS Sylvie ; SOURDEAU Jean-Claude ; COLLARD Cynthia ; BOURDIN Jean-Pierre ; MARTEAU Josette ; GUITTON Jean-Claude ; PICARD Evelyne ; BRAULT Martine ; GILLON Nelly ; MASSON Stéphane ; CORNILLEAU Stéphane ; HUET Philippe ; POT Ludovic ; BESNARD Christelle ; BESNARD Sylvie ; HERMENIER Stéphane ; GUIMARD Cécile ; PASSIANT Céline ; BRAULT Mélina.

**Absent(e-s) excusé(e-s) :** DE LA CHAPELLE Charles-Philippe donnant pouvoir à SOURDEAU Jean-Claude ; DEMION Pierre-Yves.

**Absent(e-s) :** Néant

Madame BESNARD Christelle est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte de gestion « Commune 2020 » ;
2. Approbation du compte administratif « Commune 2020 » ;
3. Affectation de résultat 2020 sur 2021 – budget « Commune » ;
4. Approbation du budget primitif « Commune 2021 » ;
5. Approbation du compte de gestion « Lotissement 2020 » ;
6. Approbation du compte administratif « Lotissement 2020 » ;
7. Votes des Taux d'imposition 2021 – régularisation ;
8. Espace Naturels Sensibles des gravières et bois des Monteaux – réserve ornithologique - demande de subvention au Département de Maine-et-Loire ;
9. ZAC du Clos de la Poitevineière – présentation du projet Ages & Vie ;
- Questions diverses
  - CASVL – présentation du schéma de mutualisation ;
  - Rapport des vice-présidents des commissions municipales et des membres des commissions intercommunales ;

**DCM n°2021-03-021 – Approbation du compte de gestion COMMUNE 2020**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission finances et budget en date du 01/02/2021 et du 08/03/2021 ;

Madame le Maire et M. NAUDIN rappellent que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal du budget « Commune » pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2021-03-022 – Approbation du compte administratif COMMUNE 2020**

- VU l'avis favorable de la commission finances et budget en date du 01/02/2021 et du 08/03/2021 ;

Sous la présidence de Monsieur Thierry NAUDIN, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif COMMUNE 2020 qui s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses 2020	1 685 799,90 €
Recettes 2020	2 292 572,54 €
Résultat de l'exercice 2020	+ 606 772,24 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	+ 36 189,64 €
<b>Résultat de clôture à reporter</b>	<b>+ 642 962,28 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses 2020	1 290 231,28 €
Recettes 2020	1 929 179,74 €
Résultat de l'exercice 2020	+ 638 948,46 €
Résultat de de l'exercice antérieur reporté	- 404 276,70 €
<b>Résultat de clôture à reporter</b>	<b>+ 234 671,76 €</b>
Restes à réaliser (RAR) 2020	133 188,75 €
Besoin/excédent de financement	101 483,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le compte administratif du budget COMMUNE 2020
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2021-03-023 – Affectation de résultat de COMMUNE 2020 sur COMMUNE 2021**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU un excédent en fonctionnement 2020 de 642 962,28 €.
- VU un déficit de financement 2020 en investissement de 0,00 €
- VU l'avis favorable de la commission finances et budget en date du 01/02/2021 et du 08/03/2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :
  - **Investissement recettes au c/1068 : 600 000,00 €**
  - **Fonctionnement recettes au c/ R002 : 42 962,28 €**
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2021-03-024 – Approbation du Budget Primitif COMMUNE 2021**

- VU l'avis favorable de la commission finances et budget du 08/03/2021 ;

Madame le Maire et M. NAUDIN présentent au Conseil Municipal le Budget Primitif COMMUNE 2021 qui est équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	768 713,98 €	R002	Résultat reporté	42 962,28 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	785 442,00 €	013	Atténuations de charges	15 150,00 €
014	Atténuation de produits	3 260,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	121 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	369 075,09 €	73	Impôts et taxes	1 129 200,00 €
66	Charges financières	19 898,23 €	74	Dotations, subventions et participations	639 264,16 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	44 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 687,14 €			
<b>TOTAL</b>		<b>1 993 076,44 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 993 076,44 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
D001	Solde d'exécution négative	0,00 €	R001	Solde d'exécution positive	234 671,76 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	27 736,32 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	509 716,28 €
204	Subventions d'équipement versées	253 140,80 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	191 073,84 €
21	Immobilisations corporelles	1 117 155,67 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	600 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	181 116,23 €	16	Emprunt en euros	0,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
			040	Opérations d'ordre entre sections	43 687,14 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 579 149,02 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 579 149,02 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le Budget Primitif COMMUNE 2021.
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2021-03-025 – Approbation du compte de gestion LOTISSEMENT 2020**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire et M. NAUDIN rappellent que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal du budget lotissement pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2021-03-026 – Approbation du compte administratif LOTISSEMENT 2020**

Sous la présidence de Monsieur Thierry NAUDIN, le Conseil Municipal examine le compte administratif « Lotissement » 2020 qui s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses 2020	23 306,60 €
Recettes 2020	0,00 €
Résultat de l'exercice 2020	- 23 306,60 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	+ 23 306,60 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses 2020	26 675.01 €
Recettes 2020	0.00 €
Résultat de l'exercice 2020	- 26 675.01 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	+ 26 675.01 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le compte administratif du budget Lotissement 2020 ;
- DONNE tous pouvoirs au maire et aux adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2021-03-027 – Taux d'imposition 2021**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la réforme de la Taxe d'Habitation ;
- CONSIDERANT que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ;
- VU l'avis favorable de la commission finances et budget en date du 01/02/2021.
- CONSIDERANT les nouvelles dispositions législatives liées à la réforme de la fiscalité directe locale, les communes doivent se prononcer en prenant comme taux de référence en foncier bâti, le taux communal 2020 majoré du taux départemental 2020.

**Article 1<sup>er</sup> :**

Cette délibération abroge et remplace la délibération du Conseil Municipal n° 2021-02-009 du lundi 22 février 2021.

**Article 2 :**

Madame le Maire et M. NAUDIN rappellent que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, le taux de cette taxe est gelé jusqu'en 2023, date de sa suppression. Par conséquent, la commune ne peut plus délibérer sur le vote de ce taux. Un système de compensation est mis en place par l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 (en prenant comme taux de référence en foncier bâti, le taux communal 2020 majoré du taux départemental 2020) soit :

Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB)	<b>43,84 %</b>
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB)	<b>41,56 %</b>

- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2021-03-028 – Demande de subvention – ENS des gravières des Monteaux –réserve ornithologique**

Madame le Maire et M. HERMENIER rappellent que depuis presque 30 ans, aux côtés de la LPO Anjou, la municipalité de Vivy œuvre pour que soit créé sur l'ancienne gravière des Monteaux, une réserve ornithologique sur cet étang sans pareil en Saumurois.

Cette idée s'est concrétisée fin 2020 par la création d'aménagements visant à ouvrir le site au plus grand nombre : cheminements – observatoires – plantations – accès – signalétique - sentier de sensibilisation, etc.

Désormais quasi-fonctionnel pour l'accueil et la fréquentation, la commune de Vivy et la LPO Anjou poursuivent la mise en œuvre des actions liées au plan de gestion validé en 2019. Toutes les actions citées dans ce document sont identifiées au plan de gestion du site et devraient être réalisées en 2021.

Le budget prévisionnel de cette actualisation est estimé à 29 711,27 € avec un financement comme suit :

- |   |     |             |
|---|-----|-------------|
| - Conseil Départemental de Maine-et-Loire | 60% | 17 826,76 € |
| - Commune de Vivy                         | 40% | 11 884,51 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de demander une subvention au Conseil Départemental de Maine-et-Loire au titre des ENS aussi élevée que possible pour la création d'une réserve ornithologique ouverte au public soit 17 826,76 €, équivalents à 60%
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2021-03-029 – ZAC du Clos de la Poitevinière – projet Ages et Vie – avis du Conseil Municipal**

Madame le Maire, Madame PRATS et M. SOURDEAU présentent le réseau « Ages & Vie ».

Ages & Vie propose une nouvelle forme d'hébergement, une alternative complémentaire à l'EHPAD, pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur village ou leur quartier.

La colocation est le cœur du concept Ages & Vie : un petit espace à dimension familiale où chacun peut librement organiser sa vie, avec toute l'aide nécessaire, dans un cadre convivial. Ages & Vie est un nouveau domicile conçu pour seulement 8 personnes âgées.

Véritable lieu de soins, des auxiliaires de vie sont présentes 24h/24h, pour accompagner et répondre aux besoins des résidents

Ce projet pourrait s'intégrer dans la ZAC du Clos de la Poitevinière. Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal avant de poursuivre dans cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE un AVIS FAVORABLE à ce projet,
- AUTORISE Madame le Maire à poursuivre les démarches de faisabilités pour une prochaine présentation en Conseil Municipal pour validation ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

#### **Questions diverses :**

- **CASVL – présentation du schéma de mutualisation**

Madame le Maire présente l'état d'avancement du schéma de mutualisation entamé par la CASVL. C'est un document opérationnel qui sera à la fois simple et ouvert. Actuellement, le comité de pilotage en charge de ce projet, travaille sur le recensement des besoins communaux et intercommunaux.

- **Commission municipale Environnement - Espaces Verts - Cadre de vie - Tourisme - Sécurité, Vice-Président M. Stéphane HERMENIER**

Lors de la commission, plusieurs points ont été étudiés :

- Le déploiement de la vidéoprotection
- Le lancement d'une réflexion sur l'aménagement de terrains de convivialités sur la commune
- Le lancement d'une réflexion sur le réaménagement du rond-point de la Ronde
- Retour sur l'avancement de la réserve ornithologique aux Monteaux.

- **Commission intercommunales Environnement, Transition énergétique et Mobilités – Thierry NAUDIN**

M. NAUDIN informe le Conseil Municipal du développement d'AVAÉ, le service de location de vélos à assistance électrique (géré par Agglobus) et notamment l'opération « mai en vélo ».

- **Maine-et-Loire Habitat – projet de revitalisation en cœur de bourg**

Madame le Maire et M. SOURDEAU informent l'assemblée que le projet avance conformément au planning initial :

- Mai 2021 : dépôt du permis de construire
- Septembre 2021 : consultation des entreprises
- Novembre 2021 : notification aux entreprises retenues
- Décembre 2021 : début de la démolition

- **Région Pays de la Loire**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Région a créé un plan d'aide à la plantation de haies. Les aides peuvent aller de 60% à 80% pour les particuliers et professionnels.

- **Aménagement d'un hangar derrière le MIN**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme BEAUTOUR souhaitent acquérir une parcelle pour y construire un hangar pour l'entretien du parc roulant et matériel du cirque de Vivy. Ce bâtiment se situerait sur la parcelle ZM n°1 appartenant à M. et Mme BRAZILLE.

- **Livret sur l'histoire des écoles à Vivy**

M. Noël BAUDOUIN a réalisé un ouvrage, richement documenté, sur l'histoire des deux écoles à Vivy. La commune se charge de l'impression de ce document.

- **Saumur Habitat - lotissements séniors du Clos de la Jouannerie**

Les premiers emménagements ont eu lieu le week-end du 20-21 mars et se poursuivront dans la semaine.

- **Sécurité routière**

Un rendez-vous avec la gendarmerie sera sollicité pour des problèmes de sécurité routière sur la Rue Nationale :

- Le non-respect des feux rouges
- Le non-respect de la zone 30

- **Commission municipale Maisons fleuries et troc plantes, Vice-Présidente Christelle BESNARD**

Madame BESNARD confirme qu'une édition 2021 aura bien lieu.

**Dates à retenir :**

- Jeudi 01/04/2021 à 18h à la mairie - Commission municipale Maisons fleuries et troc plantes, Vice-Présidente Christelle BESNARD.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **lundi 19/04/2021 à 18h30** à l'espace de loisirs des Bassauges

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Délibérations du 22/03/2021**

<b>Numéro</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>
2021-03-021	22/03/2021	Approbation du compte de gestion COMMUNE 2020
2021-03-022	22/03/2021	Approbation du compte administratif COMMUNE 2020
2021-03-023	22/03/2021	Affectation de résultat de Commune 2020 sur Commune 2021
2021-03-024	22/03/2021	Approbation du Budget Primitif Commune 2021
2021-03-025	22/03/2021	Approbation du compte de gestion Lotissement 2020
2021-03-026	22/03/2021	Approbation du compte administratif Lotissement 2020
2021-03-027	22/03/2021	Taux d'imposition 2021
2021-03-028	22/03/2021	Demande de subvention – ENS des gravières des Monteaux –réserve ornithologique
2021-03-029	22/03/2021	ZAC du Clos de la Poitevinière – projet Ages et Vie – avis du Conseil Municipal



BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
NAUDIN Thierry <i>1<sup>er</sup> Adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>2<sup>e</sup> Adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3<sup>e</sup> Adjoint</i>	
COLLARD Cynthia <i>4<sup>e</sup> Adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5<sup>e</sup> Adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère Municipale</i>	
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller Municipal</i>	
DE LA CHAPELLE Charles-Philippe <i>Conseiller Municipal</i>	<b>Absent excusé donnant pouvoir à Jean-Claude SOURDEAU</b>
PICARD Evelyne <i>Conseillère Municipale</i>	
BRAULT Martine <i>Conseillère Municipale</i>	
GILLON Nelly <i>Conseillère Municipale</i>	
MASSON Stéphane <i>Conseiller Municipal</i>	
CORNILLEAU Stephane <i>Conseiller Municipal</i>	
HUET Philippe <i>Conseiller Municipal</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère Municipale</i>	
BESNARD Sylvie <i>Conseillère Municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	
GUIMARD Cécile <i>Conseillère Municipale</i>	
PASSIANT Céline <i>Conseillère Municipale</i>	
BRAULT Méлина <i>Conseillère Municipale</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller Municipal</i>	<b>Absent excusé</b>